



COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION du MERCREDI 4 Juillet 2018

Présents :

Mme N. BARROSO I.E.N. Chambéry I
Mme A. CARCERERI Directrice de l'A.S.C.D.
Mme S. CARRE Directrice école élémentaire
M. J.F. CHANEAC Président PEP 73
M. E. DALLY représentant Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques
M. M. FAURE Principal Collège
M. N. FAVRE Secrétaire Général, Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques
M. L. FIORINA Directeur école élémentaire
M. D. FOTIADI Responsable Service Sports et Jeunesse Conseil Départemental
M. M. FRIONNET Professeur des écoles chargé des classes de découvertes
Mme V. GELIBERT Professeur des Ecoles
M. F. GILARDOT Directeur Académique des services de l'éducation Nationale – Président
M. E. LANOË Secrétaire Général de l'A.S.C.D.
M. L. LEDOUIT Conseiller Pédagogique Circonscription Chambéry IV
Mme C. MANQUAT REY représentant la Mutuelle Assurance Education
Mme M. OLKOWICZ Directrice école élémentaire
Mme F. SUHR Professeur des écoles
M. G. TROCCAZ Directeur école élémentaire

Excusés :

Mme C. CHAUMAZ Directrice école élémentaire
Mme A. CRESSENS Conseillère Départementale
Mme S. CREUX Directrice Départementale UNSS
M. C. JULIEN I.E.N. Saint Jean de Maurienne

1 – Activité 2017/2018 :

A / Bilan général :

Après une activité 2016/2017 très satisfaisante, l'année scolaire 2017/2018 affiche une activité en baisse et se situe au même niveau qu'en 2015/2016.

- Diminution en nombre de classes (- 18.05 %)
- Diminution en nombre de journées/élèves (- 14.23 %)

La durée moyenne des classes de découvertes est en légère hausse et est comparable à celle de 2015/2016 (5.66 jours).

Le bilan général regroupant le premier degré public, le second degré public et l'enseignement privé se décompose de la manière suivante :

- 227 classes
- 5 030 élèves
- 28 448 journées/élèves.

Par secteur, l'activité représente en pourcentage de journées/élèves :

• Premier degré public	87.17 %	24 797	journées/élèves
• Second degré public	6.68 %	1 900	journées/élèves
• enseignement privé	6.15 %	1 751	journées/élèves.

1^{er} degré public :

- Le nombre de classes diminue de 17.52 %.
- Le nombre de journées/élèves diminue également de 12.17 %.
- La proportion des séjours courts est en hausse (183 classes pour 21 442 journées/élèves soit 95 % de l'activité).
- Baisse sensible des séjours neige (- 20 %), des séjours patrimoine (- 20 %), des séjours lac et grand lac (- 7 %)
- Augmentation pour les séjours nature et séjours divers.
- Stabilité pour les classes de mer et les séjours sportifs.
- L'A.S.C.D. programme 172 séjours soit 89.10 % de l'activité du 1^{er} degré.

Second degré public :

- Deux années consécutives avec une légère hausse de l'activité (19 classes enregistrées cette année scolaire, 17 classes en 2016/2017).
- 5 classes de neige, 1 classe mer, 5 séjours sportifs, 7 classes patrimoine, 1 séjour voile.

Enseignement privé :

Sensible baisse de l'activité pour 2017/2018 avec 15 classes (26 classes en 2016/2017), à la fois pour le 1^{er} degré et le second degré.

- *Premier degré :* . 2 classes mer, 2 classes patrimoine, 5 classes neige.
- *Second degré :* . 2 classes de neige, 1 séjour sportif et 3 classes nature.

Commentaires :

- La courbe d'activité revient à un schéma classique en dent de scie, puisqu'après une activité en augmentation l'an passée, 2017/2018 affiche une baisse d'activité.
- Seul le secondaire public est concerné par une hausse d'activité.
- La problématique de l'activité ski que ce soit en sortie journée ou bien en classe de découvertes reste bien présente. C'est pourquoi, l'A.S.C.D. a lancé un questionnaire auprès des écoles savoyardes pour établir un audit sur les raisons de la défection de cette pratique. Concernant la sortie ski journée, trois freins ont été largement énoncés : la peur de l'accident, la lourdeur de l'organisation et le coût.

Plusieurs pistes de réflexion possibles pour répondre à ces obstacles évoqués :

la station des Aillons/Margériaz pense notamment baliser une zone dédiée aux scolaires évitant la proximité avec d'autres publics. La mise à disposition par l'A.S.C.D. de services civiques pour un soutien logistique dans l'organisation des sorties, la mise en place d'une politique tarifaire des forfaits par les stations visant à une réduction des coûts sont d'autres pistes à exploiter.

Des échanges sont d'ailleurs en cours avec la région pour mener un travail en ce sens et concrétiser des actions relançant les stations sur l'accueil du public scolaire.

- Suite à la baisse des séjours organisés par le 1^{er} degré et pour dynamiser les départs à destination de l'Atlantique, M. Eric DALLY propose de modifier les critères d'attribution des aides du Conseil Départemental pour ces séjours. En effet, ces derniers ne sont aidés que si leur durée est égale à 10 jours. La proposition serait de diminuer cette condition de durée pour l'aligner sur un format de 6 jours aidés (du dimanche au samedi). La proposition est adoptée à l'unanimité. Cette modification sera notifiée dans le bulletin d'infos classes de découvertes transmis dans toutes les écoles à la rentrée scolaire.

B / Classes A.S.C.D. / classes autonomes 2017/2018 :

- Pour l'année scolaire 2017/2018, la répartition A.S.C.D. / classes autonomes pour tous publics confondus affiche un nombre de séjours A.S.C.D. de 190 classes (85 %) et 37 classes (15 %) en organisation autonomes.
Sur 193 classes de découvertes premier degré public, 172 ont été organisées par l'A.S.C.D. et 21 restent à l'organisation des écoles.
- Séjours avec accompagnement :
 - 16 classes et 5 collèges de Savoie ont fait appel à l'A.S.C.D. pour les aider dans l'organisation de leurs projets soit au total 21 séjours. L'année dernière, 45 séjours avaient été réalisés.
 - Ont été également accompagnés spécifiquement sur des séjours neige : 61 classes dont 5 classes de collèges et lycée de l'île de La Réunion ainsi que du Lycée Français du San Salvador. Nous restons dans une augmentation continue de l'accueil de classes extérieures avec, pour cette année, une progression sensible (35 séjours en 2016/2017).
- Courts séjours :
 - Pour 2017/2018, 62 courts séjours aidés « CAP SAVOIE » ont été réalisés et 18 courts séjours non aidés. Baisse du nombre de courts séjours aidés « CAP SAVOIE », et stabilité du nombre de courts séjours non aidés.
 - Création de deux nouveaux séjours dans les Bauges : « Des plantes et des hommes » et « A la découverte des grottes ».

Commentaires :

- Le bilan global de l'activité de l'A.S.C.D. comprenant l'ensemble des séjours qu'ils soient aidés, non aidés et pour tous publics confondus s'élève à 46 890 journées/élèves contre 43 765 journées/élèves l'an passé. Le nombre de séjours organisés par les classes extérieures est en constante augmentation depuis 4 ans et pour cette année scolaire, c'est la progression très marquée de ce public qui a permis de rester dans cette dynamique ; puisque l'ensemble des autres séjours sont en retrait.
- L'A.S.C.D. est consciente de la nécessité de proposer des séjours innovants avec des coûts modérés pour inciter le départ des écoles à population défavorisée.
Deux propositions de séjours pourraient être envisagées : un séjour à inclusion langues, plus spécifiquement un séjour neige avec la participation de moniteurs bilingues (une recherche de nouvelles subventions à l'échelle européenne, Erasmus ... sera nécessaire), un séjour itinérant vélos avec un travail sur la sécurité routière qui répondrait à la demande d'un séjour à coût modéré. Cette année, une nouvelle classe de découvertes a été proposée avec le groupe vocal « Couleur Café », séjour qui a remporté un vif succès.
- M. L. LEDOUIT évoque également la création d'un parcours éducatif sportif, faisant partie intégrante du projet d'école et qui s'étendrait de la petite section au CM2. Les activités seraient adaptées aux différents niveaux et constitueraient une passerelle avec le collège (pour le cycle III) en ayant comme axes les trois piliers : « j'apprends, je pratique, je rencontre ».

C / Les ambassadeurs « Savoie » :

Les ambassadeurs ont finalisé le livret de l'élève montagne cycles 2 et 3, le livret de l'élève mer cycle 3 ainsi que les dossiers pédagogiques pour les fiches élèves.

Le livret neige a été distribué à toutes les écoles de Savoie ou extérieures organisant un séjour neige en Savoie. Il a été très bien accueilli.

Le livret mer sera bientôt distribué à toutes les écoles savoyardes organisant un séjour mer.

Le fort investissement des ambassadeurs a permis la réalisation de l'ensemble de ces outils pédagogiques construits sur la base de compétences soclées, et au service des enseignants pour la préparation de leurs séjours.

Pour l'année prochaine, 5 services civiques ont été recrutés et leurs missions viendront renforcer ce travail pédagogique.

2 – Aides aux familles :

A/ Synthèse des aides versées :

- Pour l'année scolaire 2017/2018, le montant des aides distribuées s'élève à 257 119.25 € pour les classes de découvertes et 25 512 € pour les courts séjours soit un total global de 282 631.25 €. Sur cette somme de 257 119.25 €, l'activité neige représente un montant d'aides de 60 017.20 €, l'activité mer 83 422.20 € et les classes diverses 108 733.00 €. 4 946.85 € ont été distribués en aides exceptionnelles. Pour mémoire, une subvention de 350 000 € est allouée aux aides en direction des familles.
- L'ensemble des taux moyens des aides versées est en baisse par rapport à l'an dernier, à l'exception de ceux de l'enseignement primaire privé.

B/ Convention 2017/2020 :

- Pour rappel, une convention sur 3 ans a été mise en place avec un montant maximum de subvention de 350 000 € (sous réserve de validation du budget tous les ans) dédiés aux aides aux familles. Dans le cas où cette somme ne serait pas entièrement dépensée, 50 000 € seraient positionnés sur le fonctionnement de l'A.S.C.D. Les aides en direction des familles pour l'année scolaire 2017/2018 s'élevant à 282 631.25 €, la somme de 50 000 € pourra donc être dirigée vers la ligne fonctionnement.
- M. E. LANOE interroge le Conseil Départemental sur le reliquat des 20 000 € non dépensés, à savoir peut il être utilisé par exemple sur une aide spécifique « transport classe de neige ». M. D. FOTIADI se renseignera mais informe les administrateurs que si cette hypothèse se confirmait, cela ferait l'objet d'un avenant.

C/ Nouvelle grille 2017/2018 :

- La nouvelle grille des aides du Conseil Départemental pour l'année scolaire 2017/2018 ayant terminé sa première année d'application, il est trop tôt pour envisager des conclusions fiables et pertinentes, elle est donc reconduite pour l'année scolaire 2018/2019.

3 – Tarifs et demande de subvention 2018/2019 :

A/ Tarifs 2018/2019 :

- Pour l'année scolaire 2018/2019, compte tenu des coûts annoncés par les différents prestataires, il est proposé une grille de tarifs pour les classes de découvertes en augmentation globale de 1.57 %.

- L'année scolaire 2017/2018, enregistre un chiffre d'affaires de 2 664 950.36 € et un résultat net de 139 722.72 €.
Sur l'ensemble des séjours A.S.C.D., la marge moyenne s'élève à 6.69 % correspondant aux objectifs définis pour pouvoir concrétiser toutes les actions prévues et maintenir l'équilibre des comptes de l'Association.

B/ Demande de subvention 2018/2019 :

- La demande de subvention pour l'année scolaire 2018/2019 sera établie sur la base de la somme globale validée dans la convention c'est-à-dire 350 000 €.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité les tarifs 2018/2019 et la demande de subvention.

4 – Projet de développement de l'A.S.C.D. :

- Le projet de développement de l'A.S.C.D. cible plus particulièrement l'activité du centre l'Arméra à Valmeinier et la SAS Cap'Ouréa.
- Des travaux importants deviennent nécessaires au centre l'Arméra concernant à la fois le fonctionnement avec la réfection du toit des aigles et des toits terrasses des bâtiments mais aussi en terme d'investissements avec l'aménagement de type hôtelier des chambres du bâtiment des Aigles, la mise au norme accès handicap, la rénovation et l'aménagement d'une salle de sport (vestiaires, douches, tapis de judo pour 150 m2, salle de bloc pour l'escalade). L'enveloppe financière globale pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 435 000 euros. Le détail des dépenses se répartit comme suit :
- 95 000 € : réfection du toit des Aigles
- 60 000 € : toits-terrasses
- 50 000 € : aménagement des chambres bâtiment des Aigles
- 80 000 € : mise au norme accès handicap
- 150 000 € : Rénovation et aménagement d'une salle de sport.

Deux axes possibles de financement :

- L'A.S.C.D. finance ces investissements (uniquement travaux de fonctionnement) sur ses fonds propres et réduit donc ses réserves et se fragilise financièrement. Les travaux d'investissement sont repoussés.
- La mise en place d'un bail commercial entre l'A.S.C.D. et la SAS Cap'Ouréa donnant à cette dernière l'utilisation d'une partie du centre l'Arméra : bâtiment des aigles et les anciens ateliers concernés par l'aménagement de la salle de sport.
 - La SAS Cap'Ouréa prend à sa charge les travaux de fonctionnement et d'investissement et emprunte la somme de 220 000 € sur 20 ans en bénéficiant d'un taux d'intérêt très faible de 1.3 % (15 000 € par an)
 - Différentes aides peuvent venir en déduction des 435 000 € de dépense initiale :
 - 30 000 € : aide de la Fondation Caisse Epargne pour l'accessibilité handicap.
 - 150 000 € : aide de la Région équivalente à 30 % du montant total des travaux. Cette aide ne peut être sollicitée qu'une seule fois d'où l'intérêt de globaliser l'ensemble des travaux pour faire cette demande.

. 25 000 € : remboursement de la TVA. La SAS Cap'Ouréa est assujettie à la TVA et peut prétendre à ce remboursement.

- Ces travaux devraient permettre d'augmenter de façon sensible la rentabilité du centre de l'Arméra et de la SAS par l'ajout de publics sportifs (stages judo, combat, remise en forme ...) ainsi que de publics familles pour les périodes de vacances.
- De plus, une étude de marché a été faite et démontre que ce type d'aménagement sportif n'existe pas dans la proximité du centre et par conséquent constituerait une véritable spécificité de l'établissement.

Les administrateurs valident la deuxième proposition et suggèrent d'aller encore plus loin dans l'investissement et demande à ce qu'une étude sur un espace détente puisse être élaborée et chiffrée, sachant que cet aménagement manquera à plus ou moins court terme.

Un accord de principe est donné sous réserve d'étudier plus en détail l'espace détente.

5 – Questions diverses :

- Subvention des Conseils Départementaux :
L'Assemblée des Pays de Savoie a budgété une somme de 20 000 € afin de mettre en place une action de promotion et de communication sur les classes de découvertes. L'A.S.C.D. et Savoie Mont Blanc Juniors ont été sollicités pour mener ce travail en concertation. Une première réunion a déjà eu lieu et une deuxième fin août suivra pour l'élaboration de propositions.
- Renouvellement du conseil d'administration : Pour raisons professionnelles, Sandrine CHERY Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription Combe de Savoie succèdera à Monsieur JULIEN Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Sait Jean de Maurienne.

La séance est levée à 17 H 45.